



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2007

Le Conseil municipal de Brignais s'est réuni le 5 juillet 2007, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

20 Conseillers sont présents
10 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir
1 Conseiller est absent pour partie
1 Conseiller est absent excusé
1 Conseiller est absent

Secrétaires de séance : Jean-Paul CLOUZEAU – Gilles DESFORGES

Début de la séance : 20 H 37

**TRAVAUX DE CABLAGE DE L'HOTEL DE VILLE ET DE FOURNITURE ET MISE EN
ŒUVRE D'UNE CLIMATISATION DU LOCAL SERVEUR
LOT N° 1 : TRAVAUX DE CABLAGE
AVENANT N° 1
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au lot n° 1 (travaux de câblage) du marché de câblage de l'Hôtel de ville et de fourniture et mise en œuvre d'une climatisation du local serveur, conclu avec la société THYM SUD et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces et actes y afférents, d'un montant de 1 478,61 € TTC.

**NETTOYAGE DE DIVERS LOCAUX COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE
LOT N° 2 : NETTOYAGE DE LA VITRERIE DE DIVERS LOCAUX COMMUNAUX
AVENANT N° 2
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 2 au lot n° 2 (nettoyage de la vitrerie de divers locaux communaux) du marché de nettoyage de divers locaux communaux et de la vitrerie, conclu avec la société CARRIER NETTOYAGE et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces et actes y afférents, d'un montant de 630 € HT (pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 au 31 août 2007) et de 510 € HT (pour la période allant du 31 août 2007 au 31 août 2008 -*en cas de reconduction du contrat*-).

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES
LOT N° 4 : FRUITS ET LEGUMES FRAIS
CHANGEMENT DE TITULAIRE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au lot n° 4 (fruits et légumes frais) du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires tel que présenté en séance ; avenant entérinant le changement de titulaire du marché (ancien mandataire : entreprise FRUITS PRIMEURS SERVICES – nouveau mandataire : entreprise CLEDOR PRIMEURS SERVICES).

**CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE CONSEIL GENERAL DU RHONE
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général du Rhône l'arrêté attributif de subvention pour l'opération suivante portée au contrat pluriannuel avec le département :

« Réalisation d'un terrain familial pour 20 familles de gens du voyage sédentarisés » :
Programme 229 /

Opération n° 15

Tranche 2007 : le montant de la subvention inscrite au contrat est de 182 940 € HT et la subvention est de 54 882 € pour 2007.

**TRAVAUX DE VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC 2007
MARCHE DE TRAVAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal prend acte du choix de la Commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir les entreprises suivantes, dans le cadre du marché de travaux de voirie et d'éclairage public 2007 :

- . lot n° 1 : VRD (voies et réseaux divers) : la société ROGER MARTIN, domiciliée 617 route de Vienne à Chasse sur Rhône, pour un montant total de 216 240,10 euros HT
- . lot n° 2 : éclairage public : la société CAVALLERA, domiciliée 12 rue Ampère à Oullins, pour un montant total de 45 395 euros HT

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

**ENTRETIEN ET REALISATION DE PETITS TRAVAUX NEUFS SUR LA VOIRIE COMMUNALE
MARCHE DE TRAVAUX
AVENANT N° 1**

A l'unanimité des membre présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 du marché d'entretien et réalisation de petits travaux neufs sur la voirie communale ; avenant prenant en compte la fusion-absorption de la société APPIA RHONE par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE.

**TERRAIN FAMILIAL DES VALLIERES
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR NOMADES SEDENTARISES
MARCHE DE TRAVAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal prend acte du choix de la commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement d'une aire d'accueil pour nomades sédentarisés les entreprises suivantes :

Lot n° 3 : Espaces verts : la société GREENSTYLE, domiciliée 140 rue Jules Guesde BP 15 à Pierre-Bénite pour un montant de 87 524,88 euros HT.

Lot n° 4 : Maçonnerie gros oeuvre : la société SAS PAILLASSEUR FRERES, domiciliée rue du Pont à lunettes à Vourles pour un montant de 107 500 euros HT.

Lot n° 5 : Charpente, couverture, façades bois : la société FARJOT TOITURE, domiciliée avenue Jean Moos à Amplepuis pour un montant de 35 551,80 euros HT.

Lot n° 8 : Plomberie, sanitaires : la société PROST ET FILS, domiciliée 11 rue du Moulin à vent à Soucieu-en-Jarrest pour un montant de 47 100 euros HT.

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

**ZONE « AU » DITE DE LA GIRAUDIÈRE
OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE A UNE RÉVISION SIMPLIFIÉE :
OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE CONCERTATION**

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'un quartier central à mixité sociale sur le secteur dit de la Giraudière tels que présentés en séance ; approuve également les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ainsi que le principe d'une révision simplifiée conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

**ZONE « AU » DITE DE LA GIRAUDIÈRE
OBJECTIFS, MODALITÉS ET OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)**

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'un quartier central à mixité sociale sur le secteur dit de la Giraudière et décide de procéder à une opération d'aménagement de cette zone, sous la forme d'une ZAC (zone d'aménagement concerté).

**ÉCOLES PUBLIQUES DE BRIGNAIS
PROJETS D'ÉCOLE
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote les subventions suivantes au profit des écoles publiques de la commune dans le cadre de leurs projets d'écoles pour l'année scolaire 2007/2008 :

. groupe scolaire J. Moulin – élémentaire	
650 €	
. groupe scolaire J. Moulin / A.Lassagne - maternelle	650 €
. groupe scolaire J. Cartier - élémentaire	900 €
. groupe scolaire J. Cartier – maternelle	900 €
. groupe scolaire C. Fournion – élémentaire et maternelle	
1300 €	

**ÉCOLE PRIVÉE SAINT CLAIR
PROJET D'ÉCOLE
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

Par 27 voix pour et 4 voix contre, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 800 € au profit de l'école privée Saint Clair - élémentaire dans le cadre de son projet d'école 2007/2008.

**SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2007 – 2008
TARIFICATION**

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de fixer, comme suit, les tarifs du service d'accueil périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2007/2008 :

Quotient familial	Tarifs 2007/2008*
Inférieur à 457.35	0.64 €
De 457.36 à 762.25	0.99 €
De 762.26 à 1 067.14	1.33 €
Supérieur à 1 067.14	1.57 €

*par tranche de ¾ h.

**SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE
SERVICE ENFANCE – JEUNESSE
ANNEE SCOLAIRE 2007 – 2008
EMPLOIS D'ANIMATION
CREATION**

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs, les postes suivants en vue du recrutement au grade d'adjoint d'animation 9^{ème} échelon (indice brut 374, indice majoré 345), pour l'année scolaire 2007 – 2008, de :

. 5 agents chargés de compléter le travail effectué par les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) dans le cadre de l'accueil périscolaire organisé dans les écoles publiques, maternelles et élémentaires, de la commune, le matin (7 h 30 à 8 h 30) et le soir (16 h 30 à 18 h 15) + un temps de coordination de 10 h annuelles par agent ainsi que

. 15 agents chargés d'assurer la surveillance des élèves durant le temps de midi (11 h 25 à 13 h 25) en complément des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) + un temps de coordination de 32 h annuelles par agent.

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
ACTIONS 2007**

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve, dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, la programmation des actions 2007 telle que présentée en séance et autorise Monsieur le Maire

. à financer les actions portées directement par la ville (telles que présentées en séance) et à signer tous les documents y afférents

. à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés et à signer tous les documents s'y rapportant

. à verser aux associations et organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la ville de Brignais à ces actions et à signer tous les documents y afférents

. et à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation avec la ville d'Oullins pour l'action « Maîtrise de la langue française » et avec le Centre d'information des femmes et des familles (CIFF) pour l'action « Permanence juridique et écrivain public ».

PASSERELLE POUR L'EMPLOI CONVENTION DE PARTENARIAT

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Passerelle pour l'emploi telle que présentée en séance et vote une subvention d'un montant de 2 000 € au profit de ladite association.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE ANIMATION FIXATION DES TARIFS

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs de ventes de boissons, sandwiches et T-shirts qui seront organisées lors d'une manifestation sportive organisée le 11 juillet prochain dans le parc de l'Hôtel de ville par un groupe de jeunes dans le but de financer un projet de départ en vacances d'été organisé par le service Enfance – jeunesse de la commune :

. boisson :	1 €
. sandwich :	2 €
. T-shirt :	5 €

SERVICE INFORMATION – COMMUNICATION POSTE D'ADJOINT AU RESPONSABLE DE SERVICE RENOUVELLEMENT

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'attaché territorial 5^{ème} échelon (indice brut 500 – indice majoré 431), à temps complet, en vue du renouvellement du contrat, pour une durée de 3 ans, de l'actuel adjoint au responsable du service information-communication.

**REGIME INDEMNITAIRE
MISE A JOUR CONSECUTIVE A LA REFORME DES GRADES**

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve, telle que présentée en séance, la mise à jour du régime indemnitaire dont bénéficie les agents de la collectivité ; mise à jour rendue nécessaire suite à la publication de la loi du 19 février 2007 portant modernisation de la Fonction publique territoriale.

**INTERVENANTE EN MUSIQUE
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'assistant d'enseignement artistique 1^{er} échelon (indice brut : 314 – indice majoré : 302) en vue du renouvellement du contrat de l'actuelle intervenante en musique.

**SERVICE ACCUEIL/AFFAIRES GENERALES
SURCROIT DE TRAVAIL
RECRUTEMENT SOUS CONTRAT**

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe – 1^{er} échelon (indice brut 281 – indice majoré 281) à temps complet en vue du recrutement au service Accueil/affaires générales, conformément aux dispositions de l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, d'un agent non titulaire (recrutement sous contrat), à compter du 15 juillet 2007, pour faire face à un besoin occasionnel.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL EIFFEL
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT**

Le Conseil municipal procède aux opérations de vote et de dépouillement afin de désigner, à la suite de la démission de Madame Pascale SUSSERET, un délégué suppléant au conseil d'administration du Lycée professionnel Eiffel

Nombre de votants :	31
Non-participation au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
Nombre de bulletins blancs :	4
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13
Résultat :	
. Thérèse BERNARDINIS	24 voix
. Corynne FONTANA	1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Thérèse BERNARDINIS est désignée en tant que membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du Lycée Gustave Eiffel

**JUMELAGES – ECHANGES SPORTIFS
PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION ESPERANCE ET VAILLANTES – SECTION TIR
A L'ARC A UN TOURNOI A NIEDERAU
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 650 € au profit de l'association Espérance et vaillantes – section Tir à l'arc ; subvention destinée à participer au frais de déplacement de ladite association en Allemagne dans le cadre d'un échange sportif engagé avec les tireurs à l'arc de Niederau.

**AMICALE LAIQUE DE BRIGNAIS – SECTION BOULES
PARTICIPATION AU CRITERIUM NATIONAL UFOLEP
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 200 € au profit de l'Amicale laïque, section boules, pour la participation de 4 de ses quadrettes aux phases finales du Critérium national UFOLEP qui s'est déroulé à Périgueux (Dordogne) du 22 au 24 juin 2007.

**CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DE BRIGNAIS
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention complémentaire d'un montant de 12 000 € au profit du Centre social et socio-culturel de Brignais.

**OFFICE CULTUREL DE BRIGNAIS
SUBVENTION – 1^{ère} PART VARIABLE**

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 35 090 € au profit de l'Office culturel de Brignais ; subvention correspondant à la première part variable 2007 à servir audit Office, conformément à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la ville et celui-ci

**COMPLEXE SPORTIF MINSSIEUX
CONTENTIEUX – DEFECTUOSITE DU SOL SPORTIF
PROTOCOLE D'ACCORD
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A l'unanimité des membres présents ou présentés, le Conseil municipal approuve le protocole d'accord, tel que présenté en séance, visant à mettre fin au différend qui opposait à la ville de Brignais à la société AUBONNET sur des désordres consécutifs à la réfection du sol sportif du complexe Minssieux suite aux inondations de décembre 2003.

Le compte rendu de la séance du 19 avril 2007 a été approuvé par 30 voix pour et 1 abstention.

Fin de la séance à 22 H 36.